

Délibération n°08/12/2025-80

du lundi 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 17 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 7 novembre 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dalia MESSARA, Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présente en visioconférence : Françoise COURANJOU
- Procurations : Philippe CHARRIN (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Kayané BIANCO, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Daniel GAGNON, Pierre VASARELY

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Demande de subvention d'investissement pour l'enseignement numérique 2026 à la Région Sud au titre du Fonds d'innovation pour la formation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

L'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini est un établissement d'enseignement supérieur artistique et de recherche en art. A ce titre, elle prépare ses étudiants au Diplôme national d'art (Licence) et au Diplôme national supérieur d'expression plastique. Parmi les spécialités enseignées les arts numériques au sens large du terme (Jeux vidéo, 3d, mécatronique, son...) occupent une place essentielle dans la mise en place du projet pédagogique de l'école.

Ainsi, depuis plus de 30 ans, l'école est reconnue pour son rôle pionnier dans le champ des arts numériques, avec une approche pédagogique transversale qui croise pratiques artistiques, technologie, sciences et enjeux de société.

L'ESAAix souhaite aujourd'hui renforcer son rôle dans la structuration d'une filière territoriale innovante, au croisement de la création contemporaine, des technologies numériques et de la médiation culturelle.

Aux vues des avancées technologiques, l'enseignement de ces pratiques demande un rééquipement régulier en matériel technique et informatique. Afin de satisfaire à une pédagogie et un enseignement de qualité, il est donc nécessaire pour l'école de se doter d'un matériel nouveau et de qualité, adapté aux évolutions technologiques et aux pratiques de l'école, à savoir notamment des ordinateurs performants, des écrans, des casques de réalité virtuelle, des logiciels.

Les enseignants et les étudiants seront les utilisateurs du matériel, dans le cadre de l'enseignement prodigué et de la pratique artistique. Ce sont donc plus de 200 personnes qui bénéficieront de ces outils.

Ces investissements pour l'enseignement numérique s'élèvent à 31 923,35€ TTC.

Une demande de subvention auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Fonds d'innovation pour la formation » va être effectuée à hauteur de 49,81% du montant des dépenses d'investissement numérique, soit 15 900€ TTC. Les 50,19% restants seront financés par les fonds propres de l'école, et pourront faire l'objet de demandes de subventions auprès de la DRAC ou d'autres collectivités territoriales.

Le soutien de la Région permettra de :

- Garantir la pérennité de l'offre pédagogique et de recherche
- Offrir aux étudiants les moyens d'une formation d'excellence professionnalisante
- Valoriser les compétences artistiques sur le territoire
- Assurer un maillage entre éducation, innovation et culture

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Solliciter auprès du Conseil Régional de la Région Sud une subvention de 49,81% du montant des équipements TTC, soit une subvention de 15 900€ TTC
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe par des financements propres et d'autres subventions, soit un minimum de 50,19% de 16 023,35€ TTC
- Autoriser la Directrice à signer tous documents relatifs à ce projet et à cette demande
- Dire que les crédits correspondants seront prévus au budget 2026

Fait à Aix en Provence, le 8 décembre 2025

**La Présidente du conseil d'administration,
Dominique AUGÉY**